



PARCOURS DE L'ART / AVIGNON / #24

29 SEPT-21 OCT 2018

APPEL À CANDIDATURE

Le Parcours de l'Art

Un Festival d'Art Contemporain, géré par une association, qui a pour objectif de promouvoir le travail d'artistes visuels en leur offrant 3 semaines d'exposition dans des lieux patrimoniaux ou singuliers d'Avignon.

Toutes les pratiques artistiques sont représentées : peinture, sculpture, dessin, photographie, arts numériques, installation, performance, pratiques urbaines...

Les œuvres sélectionnées sont en cohérence avec le fil rouge qui émerge chaque année des dossiers proposés. Les expositions s'accompagnent de manifestations artistiques pluridisciplinaires et d'échanges avec tous les publics.

Plus d'informations sur www.parcoursdelart.com

Les dates

La 24ème édition du Parcours de l'Art, se déroulera à Avignon du

29 septembre au 21 octobre 2018.

Si vous souhaitez faire partie des artistes exposés, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier de candidature entre le **15 janvier et le 15 mars 2018.**

PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE CANDIDATURE AU 1er AVRIL 2018

La sélection

Les dossiers sont soumis à l'approbation d'un comité de sélection qui privilégiera :

- une démarche artistique soutenue par une pensée construite et argumentée.
- l'adaptation à la spécificité des lieux.

Les artistes ayant participé au Parcours de l'Art en **2016** et **2017** ne peuvent postuler en **2018**.

Le dossier de candidature

- une fiche de renseignements personnels indiquant : nom, prénom (ou pseudo), adresse, téléphone, adresse mail, site.
- une présentation écrite de votre parcours artistique : formation, participations à des événements, publications, interventions artistiques...
- un texte présentant votre démarche artistique et les éléments de réflexion qui guident votre travail.
- dix photos du travail récent, reproductions de bonne qualité, sur papier.

Un dossier numérique peut compléter ces éléments mais en aucun cas les remplacer. Indiquer pour chaque œuvre : le titre, la date d'exécution, la technique employée, le support, le format, le sens (haut/bas).

- votre proposition artistique pour l'édition 2018 du Parcours.
- une enveloppe suffisamment affranchie pour le renvoi de l'ensemble des documents, rédigée à l'adresse choisie pour le retour.

En pratique

Le dossier est à envoyer uniquement par courrier simple, dans une enveloppe solide, à cette adresse: **Parcours de l'Art 2018 / Comité de sélection • 69 rue de la Bonneterie 84000 Avignon** Il peut également être déposé à la galerie du Parcours de l'Art, 69 rue Bonneterie à Avignon du lundi au jeudi de 9h à 13h.

NE PAS ENVOYER DE DOSSIER EN ENVOI RECOMMANDÉ ou REMIS CONTRE SIGNATURE.

Tous les artistes recevront une réponse au plus tard début **mai 2018**.

Sélection 2018

Les artistes sélectionnés seront invités à une réunion d'information et de préparation le **26 mai 2018**.



PARCOURS DE L'ART / AVIGNON / #24

29 SEPT-21 OCT 2018

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour sa 24^e édition, l'association du Parcours de l'Art s'engage à :

- Exposer les œuvres dans les meilleures conditions de monstration : qualités des espaces, régie lumière par des professionnels, circulation aisée des publics.
- Créer des événements festifs et culturels au sein des lieux d'exposition : vernissages, nocturne, concerts, chorégraphies, performances.
- Éditer un catalogue illustré, gratuit proposant le programme complet de la manifestation.
- Promouvoir le Festival d'un point de vue médiatique : presse/radio/TV/internet/réseaux sociaux.
- Valoriser les œuvres et les démarches auprès des publics proches ou éloignés par différents types de médiations.
- Donner de la visibilité à l'événement sur les réseaux professionnels : galeries, institutions, collectionneurs.
- Assurer les œuvres pour les dégradations éventuelles durant l'exposition sauf lors du transport, de l'accrochage ou du décrochage.

De votre côté, vous vous engagez à :

- **Avant le 30 juin 2018**
- Fournir la liste exacte des œuvres qui seront exposées durant le Festival.
- Fournir 4 photos en haute définition (300 DPI), libres de droit de reproduction pendant une année pour la presse et les supports papier (brochures, flyers, etc...).
- La photo figurant sur le catalogue et vos coordonnées seront dès lors consultables sur le site internet du Parcours de l'Art.
- Rédiger une note d'intention spécifique qui figurera sur le lieu d'exposition.
- Répondre au « Questionnaire familial » qui vous sera envoyé et qui figurera sur le lieu d'exposition.
- Fournir une fiche technique détaillée, en cas de besoins spécifiques.

- **Durant l'événement**
- Prévoir le matériel nécessaire à l'accrochage.
- Assurer et terminer l'accrochage de manière autonome, au plus tard le vendredi 28 septembre afin que celui-ci soit visible par les médias. L'accrochage se fera en accord avec l'équipe du Parcours.
- Être présent sur votre lieu d'exposition le samedi 29 septembre 2018, jour du lancement du Parcours.
- Assurer au minimum 1 après-midi sur votre lieu d'exposition, pour l'accueil des publics.
- Participer à la promotion de l'événement en utilisant les supports de communication mis à disposition à partir de septembre 2018.

Contribution financière

- Aucun droit d'entrée n'est réclamé aux artistes mais, après sélection, l'adhésion à l'association est nécessaire : 15€/an.
- En cas de vente, l'artiste reversera à l'association du Parcours de l'Art 15% du montant des ventes effectuées durant la manifestation.
- L'Association du Parcours de l'Art apportera un forfait de 100€ pour chaque artiste exposant (remboursement sur justificatif de déplacement).

Conscients des réalités du milieu artistique et de la diversité des situations de chacun, nous nous tenons à votre disposition pour répondre au mieux de vos besoins (hébergement, spécificités techniques...).

Nom, Prénom de l'artiste :

Fait à**le**

Signature :